# Etats financiers annuels de SICAV

# **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 mai 2018.** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI.

# BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	11 135 198,166	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		0,000	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		11 135 198,166	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	4.3	901 446,743	195 369,224
Placements monétaires		499 456,296	0,000
Disponibilités		401 990,447	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	4 479,937
TOTAL ACTIF		12 036 697,368	16 526 930,938
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	21 665,264	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	24 736,419	21 454,080
		21700,110	21 10 1,000
TOTAL PASSIF		46 401,683	48 086,411
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	11 601 043,511	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	389 252,174	574 510,354
Sommes distribuables des exercices antérieurs		107,779	87,803
Sommes distribuables de l'exercice		389 144,395	574 422,551
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		12 036 697,368	16 526 930,938

# ETAT DE RESULTAT DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	<u> </u>		
	Note	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	598 056,226	842 868,231
Dividendes	7.2	0,000	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		598 056,226	825 080,055
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	29 149,839	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		627 206,065	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-78 929,988	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		548 276,077	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0.000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-87 320,851	0,000 -45 100,946
CHZ-AUTRES CHARGES	4.0	-07 320,031	-43 100,940
RESULTAT D'EXPLOITATION		460 955,226	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITAT	ΓΙΟΝ	-71 810,831	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		389 144,395	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1	71 810,831	143 372,816
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-187 154,726	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	185 496,404	-12 371,662
Frais de négociation de titres		-1 216,148	-1 214,675
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		458 080,756	715 790,077

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	458 080,756	715 790,077
Résultat d'exploitation	460 955,226	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-187 154,726	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	185 496,404	-12 371,662
Frais de négociation de titres	-1 216,148	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-486 511,721	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 460 117,877	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	7 644 396,660	15 878 619,522
- Capital	7 411 975,620	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-245,706	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	232 666,746	570 340,871
RACHATS	-12 104 514,537	-21 718 309,703
- Capital	-11 712 825,422	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	679,316	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-392 368,431	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 488 548,842	-5 952 860,800
AN4- ACTIF NET	40.470.044.507	00 404 705 007
En début de l'exercice	16 478 844,527	22 431 705,327
En fin de l'exercice	11 990 295,685	16 478 844,527
AN5- NOMBRE D'ACTIONS	457.000	044.000
En début de l'exercice	157 662	214 030
En fin de l'exercice	115 027	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	104,239	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,23%	3,47%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### **NOTE 1: CREATION ET ACTIVITE:**

« UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » est une société d'investissement à capital variable crée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

#### **NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:**

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017 ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti, et ce, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

# 2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# 2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **NOTE 3: EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), le montant de la CCE s'élevant à 53 835 DT a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT. Cette charge a été payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017. Le reliquat d'un montant de 151 DT a été payée le 24 Janvier 2018.

#### **NOTE 4: EVENEMENTS POSTERIEURS:**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 05 avril 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

# 5. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

# 5.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à **11 135 198,166** dinars contre **16 327 081,777** dinars au **31/12/2016** et se détaille ainsi :

# Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	235 792,000	1,967
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	235 872,000	1,967
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	495 750,400	4,135
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	823 276,000	6,866
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	962 496,000	8,027
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	202 488,000	1,689
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	212 671,200	1,774
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	104 340,000	0,870
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	804 100,500	809 323,284	6,750
CHO 2009 TMM+1	6000	150 000,000	150 816,000	1,258
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	200 000,000	202 112,000	1,686
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	206 928,000	1,726
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	550 684,000	4,593
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	149 302,000	1,245
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	507 056,000	4,229
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 126 830,549	9,398
UIB 2009/1	5000	233 211,300	237 935,462	1,984
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	297 908,000	2,485
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	66 000,000	66 773,520	0,557
Total	212 163	9 231 191,800	9 444 226,415	78,766

# Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	619 572,816	5,167
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	438 671,500	3,659
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	632 727,435	5,277
Total	1 590	1 679 293,500	1 690 971,751	14,103

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2017 au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Titres des OPCVM		817 868,191	1 013 293,615	195 425,424
VENTE 5042 SICAV ENTREPRISE	21/02/2017	517 868,191	532 722,594	14 854,403
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	13/09/2017	300 000,000	480 571,021	180 571,021
		,		·
Obligations des sociétés		3 675 829,500	3 675 535,480	-294,020
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011-6 13012017	13/01/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2017	71 450,000	71 450,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3 5.85 29012017	29/01/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7 ans 5.9 30012019	30/01/2017	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	09/02/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
VENTE 15000 AIL 2012-1 TF 6 5 ANS	01/03/2017	300 000,000	300 000,000	0,000
VENTE 10000 TL 2012-1 A TF 6.5 29052017	01/03/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
VENTE 6860 BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7 ANS	17/03/2017	294 019,600	293 725,580	-294,020
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1 400 MD 30032017 5 ANS	30/03/2017	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2017	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 MEUBLATEX IND 2010 26042017	04/05/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1 TF	17/05/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2017	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2017	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	28/09/2017	200 000,000	200 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 6.75 250 MD 28092017	28/09/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2017	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2017	401 979,900	401 979,900	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2017	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		419 635,000	410 000,000	-9 635,000
VENTE 410 BTA MARS 2019	27/01/2017	419 635,000	410 000,000	-9 635,000
TOTAL		4 913 332,691	5 098 829,095	185 496,404

# 5.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 598 056,226 dinars pour la période du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	17 788,176
Revenus des obligations		
- Intérêts	515 469,308	728 381,924
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	82 586,918	96 698,131
TOTAL	598 056,226	842 868,231

# 5.3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2017 à 901 446, 743 Dinars et se détaillent comme suit :

# > Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1		499 223,732	499 456,296	4,166
CDP AIL 10J-08/01/2018	1	7%	499 223,732	499 456,296	4,166
Total des placements monétaires			499 223,732	499 456,296	4,166

# > Les disponibilités :

Disponibilités	31/12/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	397 537,009	3,315
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 453,438	0,037
Total des disponibilités	401 990,447	3,353

# 5.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élèvent à 29 149,839 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	11 845,391	24 269,918
Revenus des Certificats de Dépôt	17 304,448	8 424,994
TOTAL	29 149,839	32 694,912

# 5.5 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2017 à 46 401,683 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Opérateurs Créditeurs	21 665,264	26 632,331
Gestionnaire	18 152,290	23 119,151
Dépositaire	3 512,974	3 513,180
Autres Créditeurs Divers	24 736,419	21 454,080
Commissaire aux comptes	15 764,538	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	125,615	151,701
Conseil du Marché Financier	1 116,718	1 465,400
Publications diverses	3 288,357	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	1 643,367
TOTAL	46 401,683	48 086,411

# 5.6 Notes sur les charges :

	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	78 929,988	112 666,830
Commission de gestion	75 390,194	109 155,894
Commission de dépôt	3 539,794	3510,936
Autres Charges	87 320,851	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	13 523,980	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	14 046,614	20 556,360
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	1 626,775	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	4 391,092	8744,333
Frais Bancaires	48,134	16,071
Autres Charges	0,000	64,956
Contribution Exceptionnelle	53 684,256	0,000
TOTAL	166 250,839	157 767,776

# 5.7 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016	
Montant	15 904 334,173
Nombre de titres	157 662
Nombre d'actionnaires	610
Souscriptions réalisées	
	7 411 729,914
Montant	7 411 975,620
Régularisation des sommes non distribuables	-245,706
Nombre de titres émis	73 476
Nombre d'actionnaires nouveaux	58
Rachats effectués	
	-11 712 146,106
Montant	-11 712 825,422
Régularisation des sommes non distribuables	679,316
Nombre de titres rachetés	-116 111
Nombre d'actionnaires sortants	-88
Capital au 31/12/2017	
	11 601 043,511
Montant	11 603 484,371
Plus ou moins values réalisées sur cession des Titres	185 496,404
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-187 154,726
Frais de négociation de Titres	-1 216,148
Régularisation des sommes non distribuables	433,610
Nombre de titres	115 027
Nombre d'actionnaires	580

# 5.8 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de l'exercice	460 955,226	717 795,367
Régularisations de l'exercice	-71 810,831	-143 372,816
Sommes distribuables de l'exercice	389 144,395	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	107,779	87,803
Sommes distribuables	389 252,174	574 510,354

# **6. AUTRES INFORMATIONS**

# 6.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des Placements	5,453	5,553	5,772	5,571	4,599
Charges de gestion des placements	-0,686	-0,715	-0,704	-0,686	-0,574
REVENU NET DES PLACEMENTS	4,766	4,839	5,068	4,885	4,025
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,759	-0,286	-0,203	-0,194	-0,142
		<u>.</u>			
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,007	4,553	4,865	4,691	3,883
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,624	-0,909	-0,940	-0,828	-0,081
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,383	3,643	3,924	3,863	3,802
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,624	0,909	0,940	0,828	0,081
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,627	0,073	0,106	0,079	0,013
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,613	-0,078	-0,061	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	-0,011	-0,008	0,000	0,000	-0,024
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,025	-0,013	0,045	0,079	-0,010
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,982	4,540	4,909	4,770	3,873
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,025	-0,013	0,045	0,079	-0,010
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,007	-0,012	-0,015	0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,021	-0,006	0,033	0,064	-0,006
Distribution de dividendes	3,643	3,924	3,863	3,802	3,435
VL	104,239	104,520	104,806	104,712	104,588

Ratios de Gestion des Placements					
	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,556%	0,550%	0,544%	0,540%	0,539%
Autres Charges / Actif net moyen	0,615%	0,220%	0,157%	0,153%	0,133%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	2,741%	2,802%	3,029%	3,045%	3,564%

<sup>\*</sup>L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

# 6.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### 6.3 Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à3000dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### 6.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2017 sont de13 524dinars TTC.

#### 6.5 Redevance CMF sur les OPCVM:

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

#### 6.6 Etat Impôts et Taxes:

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV;
- les droits de timbres.

#### 6.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

### 6.8 Frais bancaires:

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

# I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### 3. Observations

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1 er janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

# 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# 5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

# II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et parles textes règlementaires en vigueur en la matière.

#### 1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

#### 2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

# 3. Autres obligations légales et règlementaires

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,510% de l'actif total au 31 Décembre 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,489 % de l'actif total au 31 Décembre 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK »,la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 26,485 %, 10,825% et 10,958% de l'actif total au 31 Décembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 5 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes : La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C Chiheb GHANMI

#### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice clos le 31 Décembre 2017

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

#### I. Conventions réglementées

#### 1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2017

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

# 1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2017 s'élèvent à 75 390 dinars.
- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.
- La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2017 s'élèvent à 3 540 Dinars.

#### II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 5 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes : La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C Chiheb GHANMI